

Contrat d'engagement FRUITS-PAINS 2025

Le présent contrat est passé entre :

Le paysan : Vincent et Nathalie POTIER D'une part,	L'acheteur Prénom : Nom : Adresse : Tél. : E-mail : D'autre part.
--	--

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par le PAYSAN en FRUITS FRAIS DE SAISON et/ou TRANSFORMES ainsi qu'en PAINS et PRODUITS TRANSFORMES représentant une part de la récolte de ce dernier que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait, pour toute la durée de la saison culturale, selon le calendrier de livraisons défini à l'article 3.

Le PAYSAN s'engage à cultiver et récolter les produits du présent contrat selon les règles de l'agriculture biologique, en conformité avec le label AB et le label NATURE & PROGRES.

Le présent contrat est élaboré pour la saison courant du 16/05/2025 au 24/04/2026, et comprendra 23 distributions.

L'attention de l'ACHETEUR a été attirée sur les contraintes saisonnières de production. Il accepte les aléas éventuels sans pouvoir former aucune réclamation. Il est invité à visiter la ferme du PAYSAN et à participer à des ateliers/chantiers qui auront lieu au cœur de la ferme durant la saison.

Le PAYSAN s'engage à proposer au minimum 3 produits différents constituant le contenu du panier livré. Il est ouvert à toute discussion sur ses produits et apprécie renseigner l'ACHETEUR sur le choix de ses modes de production, les variétés des produits, les aléas de production, etc.

Article 2 : Choix du panier

Lors de la signature du contrat, l'ACHETEUR choisit le type de panier qui lui sera livré durant la saison, selon la liste ci-dessous, chaque panier valant 13 euros, que le PAYSAN composera en fonction de sa production :

- **FRUITS** : fruits frais de saison, fruits secs, compotes, confitures, jus de fruits ou sirops.
- **FRUITS + PAINS** : fruits frais de saison, fruits secs, compotes, confitures, jus de fruits ou sirops comptant pour moitié + pain au blé ancien ou au petit épeautre, tartelettes salées ou sucrées comptant pour l'autre moitié.
- **PAINS** : pain au blé ancien, au petit épeautre, aux céréales (lin, pavot, sésame, courge, tournesol).
- **PAINS + PRODUITS TRANSFORMES** : pain au blé ancien 500gr + pain au petit épeautre 400 gr + tartelettes salées et sucrées ou biscuits.

L'ACHETEUR peut choisir de doubler la quantité choisie ou de cumuler deux types de panier par exemple.

Le choix à la signature du contrat permet au PAYSAN d'avoir une visibilité sur ses productions. Dans le cas où l'ACHETEUR souhaite modifier son choix de type de panier en cours de saison, il en discute avec le PAYSAN suffisamment à l'avance, lors d'une livraison, ou bien via sa messagerie électronique, pour convenir avec lui de la prise en compte de sa demande. Tout changement est à spécifier au moins 15 jours avant la livraison à venir. Cette possibilité est à prendre en compte raisonnablement, en fonction d'un souhait pérenne et non pas occasionnel.

Dans une démarche de développement durable, le PAYSAN propose à l'ACHETEUR de rapporter les contenants des produits livrés précédemment. Les bouteilles et flacons en verre doivent être lavés puis parfaitement séchés avant d'être rebouchés, pour éviter toute formation de moisissure les rendant impropres à toute réutilisation.

Article 3 : Organisation des livraisons

La distribution pour le présent contrat aura lieu un VENDREDI sur deux (hors petites vacances scolaires) de 18h00 à 19h00 sous la grange Gailhaguet, rue François Verdier à Brax (Haute-Garonne).

Ce lieu et cet horaire sont susceptibles d'être modifiés : l'ACHETEUR sera alors prévenu via sa messagerie électronique.

En cas d'impossibilité pour l'ACHETEUR de se présenter au rendez-vous, il mandatera quelqu'un de son choix pour retirer son panier et en informera le PAYSAN.

En cas d'absence de l'ACHETEUR et de tout arrangement pour le remplacer, son panier sera repris par le PAYSAN, ou revendu sur place, sans contrepartie exigible par l'ACHETEUR.

Les distributions auront lieu selon le calendrier ci-dessous :

DATE	Panier fruits 13.00€ Fruits frais de saison + fruits secs, compotes, confitures, jus de fruits ou sirops	Panier fruits + pain 13.00€ Fruits frais de saison + fruits secs, compotes, confitures, jus de fruits ou sirops comptant pour la moitié + produits de boulangerie comme du pain, des chaussons, des tartelettes ou des biscuits pour l'autre moitié	Panier pain + produits transformés 13.00€ Pain au blé ancien 500g + pain petit épeautre 400g + chaussons légumes + biscuits et 2 ou 3 litres d'huile pressée à froid par an	Panier pain 13.00€ Pain au blé ancien, au petit épeautre, aux céréales
16/05/25				
30/05/25				
13/06/25				
27/06/25				
11/07/25				
25/07/25				
08/08/25				
22/08/25				
05/09/25				
19/09/25				
03/10/25				
17/10/25				
07/11/25				
21/11/25				
05/12/25				
19/12/25				
09/01/26				
23/01/26				
06/02/26				
13/03/26				
27/03/26				
10/04/26				
24/04/26				

Article 4 : Paiement

Le règlement se fait à la remise du présent contrat par chèques à l'ordre de Vincent POTIER, qui seront retirés chaque mois au début du mois. Voici la liste des chèques, éditée selon le choix de l'ACHETEUR :

DATE DE DEBIT	MONTANT
01/06/25	
01/07/25	
01/08/25	
01/09/25	
01/10/25	
01/11/25	
01/12/25	
01/01/26	
01/02/26	
01/03/26	
01/04/26	
01/05/26	

Article 5 : Faculté de renonciation - Résiliation du contrat

Dans les sept jours, jours fériés compris, à la date de signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au PAYSAN, peut être notifiée sur papier libre, ou au moyen du formulaire détachable ci-dessous.

A Brax , le 15/04/2025

En deux exemplaires originaux, un pour chaque partie au contrat.

L'ACHETEUR

Le PAYSAN

FORMULAIRE DE RENONCIATION

Code de la consommation, article L.121-23 à 121-26

Conditions : complétez et signez ce formulaire, envoyez-le par lettre recommandée avec accusé de réception en l'adressant au PAYSAN, au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné-e,, déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien : Engagement contrat FRUITS-PAINS du 16/05/2025 au 24/04/2026

Date de signature du contrat :

Nom de l'ACHETEUR :

Adresse de l'ACHETEUR :

.....

.....

Signature de l'ACHETEUR :